

Approfondissement des techniques de traction animale en viticulture biologique

Objectifs

Consolider les connaissances théoriques des stagiaires et leur permettre de mieux appréhender la gestion d'un atelier de traction animale sur leur exploitation. Perfectionner les stagiaires dans la conduite et la maîtrise technique en traction animale.

Pré-requis

Connaissance de la traction animale

Contenu

Cette formation est décomposée en plusieurs séances :

- Approfondir sa connaissance des principes de base de la traction animale
- Approfondir la préparation des animaux avant la mise au travail
- Consolider les techniques de traction animale par la mise en application en terrain viticole de l'utilisation des matériels classiques et le guidage des animaux en conditions réelles (chantier)
- Connaître les différents itinéraires techniques de travail du sol et savoir choisir les outils adaptés à la viticulture
- Maîtriser l'utilisation de différents matériels spécifiques de travail du sol en conditions réelles (chantier) et maîtriser le guidage de l'animal

L'apprentissage se fera dans le cadre des sessions pratiques mises en place (chantier) avec un cheval expérimenté et un cheval à mettre au travail.

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 11/03/2014

Tarifs

Adhérent 0€

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

Loïc PAPIN

loic.papin@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

Fax. 04 67 06 55 75

N° d'organisme de formation :

91340782734

Taux de satisfaction : %

Repas tiré du sac



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

18 mars 2014

09:00 - 17:30 (7hrs)

Chez Anaïs et Julien Trichard, avenue de Sète
34230 Plaissan

Anaïs TRICHARD, agricultrice bio spécialisée en
traction animale

19 mars 2014

09:00 - 17:30 (7hrs)

Chez Anaïs et Julien Trichard, avenue de Sète
34230 Plaissan

Anaïs TRICHARD, agricultrice bio spécialisée en
traction animale

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Adresse : _____

__

Code postal : _____

Commune _____

__

Courriel _____

Téléphone _____

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : __

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))